

**COMPTE RENDU DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 4 mars 2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 48

Présents : 35

Votants : 35

Date de convocation : 18/02/2020

L'an deux mille vingt, le 4 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents :

Damien CARREY, Bertrand HAMEL, Noële BREARD, Christine HUBERT-BENDZYK, Gérard RICARDEAU, Christian BOSSUYT.

Daniel SIMON, Jacques LEGROS, Daniel GAUQUELIN.

Renny PERRIN, Michel LETRIBOT, Bernard VIVET, Mélanie CHANU, Antoine MARTEL, Valérie FOUREY, Odile VANDENBERGHE, Jacky JAMES, Pierre PELLUET, Benjamin FOSSARD.

Louis QUIRIE, Jean-Christophe LETAVERNIER, Vincent GAUTIER, Béatrice VILEY, Anne BLONDEAU, Joël SEBIRE, Sandrine FER, Patrick FOSSARD (arrivé à 19 h 37).

Jean VANRYCKEGHEM, Lydie LEROUXEL, Gérard DELORME, Georges BELLAN, Jean-Louis DE METS, Jean-Charles MARIE, Marie-Line DANDOIS, Dominique FOUCHER

Membres excusés et ayant donné un pouvoir : Arnaud EVE donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Jean-Michel MANIVEL donnant pouvoir à Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED donnant pouvoir à Renny PERRIN, Eric SOHIER donnant pouvoir à Jacques LEGROS, Jean-Marc BOUIN donnant pouvoir à Damien CARREY, Patricia COMPERE donnant pouvoir à Mélanie CHANU, Géraldine PERRIN donnant pouvoir à Marie-Line DANDOIS.

Absents : Patrice BINET, Dominique LEFEVRE, Roger RETOUT, François DURAND, Alain BOUTEILLE, Isabelle LETOUZEY.

Mesdames Valérie FOUREY et Mélanie CHANU ont été élues secrétaires de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2020**

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 février 2020 a été transmis aux membres.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 11 février 2020.

Monsieur FOSSARD Patrick arrive à la séance à 19 h 37.

## **005/2020 – ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2020**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, président de la commission des finances de donner lecture des budgets primitifs 2020 :

### Budget général :

#### Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 560 410,80 €

Recettes : 1 560 410,80 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 260 615,00 €

Recettes : 260 615,00 €

### Budget service assainissement :

#### Section d'exploitation :

Dépenses : 86 227,74 €

Recettes : 86 227,74 €

#### Section d'investissement :

Dépenses : 47 325,53 €

Recettes : 47 325,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pour le budget général, le budget primitif 2020 est adopté, par 34 voix pour et 1 abstention.
- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2020 est adopté, par 34 voix pour et 1 abstention.

## **006/2020 – TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2020**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2020 soit :

- Taxe d'habitation : 9,85 %
- Taxe foncière bâtie : 18,95 %
- Taxe foncière non bâtie : 26,06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter les taux d'imposition 2020 proposés par Monsieur le Maire.

## **007/2020 – SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2020**

Dans le cadre du budget primitif 2020, Monsieur le Maire donne lecture des subventions étudiées en commission finances et lors de la préparation du budget qui sont susceptibles d'être allouées aux associations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'adopter, à l'unanimité des votants, le tableau des subventions attribuées aux associations pour 2020 qui est arrêté comme suit :

Article	Libellé	BP 2020
6574	ADMR	705,00
	Anciens Combattants Cesny-Bois-Halbout	420,00
	Anciens Combattants Thury-Harcourt	30,00
	Amicale des Donneurs de sang	210,00
	Amicale Sapeurs Pompiers Thury Harcourt	100,00
	ARA	350,00
	Association recherche médicale	350,00
	Association Résidents EHPAD St Jacques	205,00
	Association Sportive Maligne	680,00
	Association Tennis de Table	500,00
	CAUE	160,00
	Cingal Football Club (Bretteville S/Laize)	90,00
	Club de l' Amitié Cesny-Bois-Halbout	260,00
	Comité des Fêtes	1 585,00
	Comité Jumelage Cesny Bois Halbout	1 100,00
	Comité Juno Canada	60,00
	Espace Parents	50,00
	Essor du Val Clair	180,00
	Fanfare Saint Jacques	1 700,00
	Fondation du Patrimoine	150,00
	Football Barbery	240,00
	Foyer Rural Cesny-Bois-Halbout	1 060,00
	Fredie la vie au Niger	315,00
	GALACQ	200,00
	Judo Club de Potigny	30,00
	Judo Saint André sur Orne (USSA Judo 14)	60,00
	La Rose et le Chou	30,00
	OMAC cinéma	500,00
	OMAC spectacle	140,00
	Restos du Cœurs St Rémy	185,00
	Secours Catholique	100,00
	Société de Chasse Cesny-Bois-Halbout	130,00
	Judo Club Laurentais	60,00
	Basket Suisse Normande	240,00
	MFR Balleroy	30,00
	MFR Bagotière	120,00
	MFR Maltot	90,00
	Centre de Formation Alençon	30,00
	CFA de CAEN	60,00
	Etoile sportive de Thury-Harcourt football	300,00
Association espace loisirs St Rémy	60,00	
Association Baz'art	60,00	
Association Kalbass' Art	100,00	
APE de Cesny-Bois-Halbout	300,00	
Donnay roller street	30,00	
<b>TOTAL</b>		<b>13 355,00</b>

### **008/2020 – CONTRAT ENTRETIEN ESPACES VERTS PLACE DE LA MAIRIE A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire donne lecture du devis proposé par l'entreprise « Des Racines aux Cimes » à Clécy concernant le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour la Place de la Mairie. Les travaux d'entretien concernent le suivi des plates-bandes, la taille des haies avec 7 passages pour l'année 2020.

Le coût d'entretien s'élève à 3 604,58 € HT soit 4 325,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir l'entreprise « Des Racines aux Cimes » concernant le renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts de la Place de la Mairie situé sur la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout pour un coût correspondant à 3 604,58 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien à intervenir entre la commune et l'entreprise « Des Racines aux Cimes ».

### **009/2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT : CONVENTION SAUR PERCEPTION ET FACTURATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire présente le projet du renouvellement de la convention établie par la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif.

Pour mémoire la dernière convention signée pour la commune de Cesny-Bois-Halbout date du 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour se terminer le 31 décembre 2019 et le coût de la prestation s'élevait à 1,69 € HT par facture d'abonné. Pour la Commune de Tournebu, la dernière convention signée date du 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour se terminer le 31 décembre 2019 et le coût de la prestation s'élevait à 2,70 € HT.

Les conventions étant arrivées à terme, il est nécessaire de renouveler la convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. La SAUR propose le coût de la prestation à 2,00 € HT par facture d'abonné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Renouveler la convention établie par la SAUR pour la facturation et la perception de la redevance assainissement dont le coût s'élève à 2,00 € HT par facture.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et la SAUR.

### **010/2020 – SERVICE ASSAINISSEMENT : CONVENTION INGÉEAU : ÉTUDE EXTENSION RÉSEAUX EAUX USEES POUR COMMUNES DE CESNY-BOIS-HALBOUT ET DE TOURNEBU**

Monsieur le Maire présente la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par INGÉEAU pour la faisabilité de l'assainissement collectif pour les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu.

Cette étude concerne l'extension du réseau Route de Barbery et Route de Falaise à Cesny-Bois-Halbout et pour Tournebu « le Mesnil » et « Clair Tison ».

Les missions d'INGÉEAU seront les suivantes :

- Analyse de l'état des lieux, dimensionnement du projet au stade de la faisabilité et cartographie de la solution technique.
- Chiffrage de la solution technique retenue et rédaction d'un rapport.

La prestation d'INGÉEAU s'élève à 750 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition d'INGÉEAU concernant la mission d'étude pour l'extension du réseau eaux usées sur les communes déléguées de Cesny-Bois-Halbout et de Tournebu dont le coût s'élève à 750 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la prestation proposée par INGÉEAU.

#### **011/2020 – PLUi : ANALYSE RACCORDEMENT ELECTRIQUE PAR LE SDEC POUR LES BATIMENTS ETOILES**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, il est nécessaire de connaître la faisabilité de raccordement électrique pour 5 bâtiments réhabilitables en zone agricole ou naturelle, mentionnés en « bâtiments étoilés » dans le plan graphique du projet du PLUi.

Le coût estimé par le SDEC Energie, à la charge de la commune, s'élève à 150 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Retenir la proposition du SDEC pour un coût estimé à 150 € correspondant à l'analyse du raccordement électrique de 5 bâtiments réhabilitables.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement à intervenir entre le SDEC Energie et la Commune.

#### **012/2020 – TRAVAUX AMENAGEMENT EAUX PLUVIALES – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle que la commission Patrimoine-Travaux-Voirie a examiné les devis pour les travaux concernant l'aménagement du réseau eaux pluviales à Acqueville, Angoville, Cesny-Bois-Halbout, et Placy.

Le coût total des travaux d'aménagement eaux pluviales est estimé à 75 803,90 € HT dont le détail par commune déléguée est le suivant :

Acqueville :

- Réfection busage la Cour Fontaine : 1 210 € HT
- Aménagement eaux pluviales Rue de Tournebu : 7 173,80 € HT
- Réfection busage au lavoir : 4 590 € HT

Angoville :

- Aménagement eaux pluviales Chemin de Glatigny : 3 879 € HT

Cesny-Bois-Halbout :

- Aménagement eaux pluviales Rue des Forges : 8 965 € HT
- Aménagement trottoirs Rue de la Verdière : 38 699,10 € HT

Placy :

- Busage « La Ville » : 3 900 € HT
- Busage « les Moulins » : 7 387 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Solliciter la subvention du Conseil départemental au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement d'eaux pluviales dont le coût total est estimé à 75 803,90 € HT.
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre de l'Aménagement des Petites Communes Rurales (APCR) a été réalisée auprès du Conseil départemental pour ces mêmes travaux. Le dossier a été étudié en commission départementale le 2 mars 2020.

**012/2020 – GESTION DES LOCATIONS IMMOBILIERES DU PATRIMOINE COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de confier la gestion des locations du patrimoine communal à un office notarial.

Une proposition a été faite par l'office notarial de Thury-Harcourt.

Il assure l'encaissement et le reversement des loyers, la communication avec les locataires et l'organisation des éventuelles interventions à effectuer dans le bien loué sous le contrôle du bailleur.

Il applique sur les loyers un prélèvement pour frais de gestion de 6 %.

Les honoraires de négociation représentent la moitié du loyer HT. Ils ne sont perçus que lorsque l'office notarial trouve le locataire.

Les honoraires d'état des lieux s'élèvent à 120 € HT.

Également, l'office notarial traite directement avec les diagnostiqueurs pour réaliser les diagnostics obligatoires mais le coût de ces diagnostics est à la charge de la Commune.

Il gère également les relances en cas d'impayés et les mises en demeure. Lorsqu'il y a un contentieux avec le locataire, le notaire transmet le dossier à un huissier dont le coût forfaitaire s'élève à 300 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 34 voix pour et 8 abstentions, décide de :

- ↳ Confier à l'office notarial de Thury-Harcourt la rédaction du bail à intervenir entre le locataire et la Commune, la gestion de l'état des lieux, des diagnostics et la recherche de locataire lors d'un changement de locataire.
- ↳ Conserver la gestion des loyers, la communication avec les locataires et l'organisation des éventuelles interventions à effectuer dans le bien loué.
- ↳ Autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires avec l'office notarial de Thury-Harcourt pour la gestion des locations immobilières du patrimoine communal.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- ▶ Déploiement du compteur Linky : Monsieur le Maire informe qu'ENEDIS va débiter en avril 2020 sur le périmètre de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande le remplacement des compteurs électriques chez les particuliers. ENEDIS propose de présenter aux membres du Conseil Municipal les modalités de déploiement du compteur communicant Linky. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'organisation d'une réunion d'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27.